



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St./ 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

Title - Sujet CHEMICAL PROTECTION UNDERGARMENTS	
Solicitation No. - N° de l'invitation W6399-15GD56/B	Date 2016-01-21
Client Reference No. - N° de référence du client W6399-15GD56	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$PR-705-68892
File No. - N° de dossier pr705.W6399-15GD56	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-03-03	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Williams, Laura	Buyer Id - Id de l'acheteur pr705
Telephone No. - N° de téléphone (873)469-3174 ()	FAX No. - N° de FAX (819)956-5454
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: SEE HEREIN	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

National Master Standing Offer (NMSO)
Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Clothing and Textiles Division / Division des vêtements et des textiles
11 Laurier St./ 11, rue Laurier
6A2, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro W6399-15GD56/A, datée du 20 janvier 2016, dont la date de clôture était le 3 mars 2016, à 14h00.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 INTRODUCTION
- 1.2 SOMMAIRE
- 1.3 COMPTE RENDU

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

- 2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES
- 2.2 PRÉSENTATIONS DES OFFRES
- 2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS - DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES
- 2.4 LOIS APPLICABLES
- 2.5 SPÉCIFICATIONS ET NORMES

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

- 3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION
- 4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- 5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

- 6.1 CAPACITÉ FINANCIÈRE
- 6.2 EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

- 7.1 OFFRE
- 7.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ
- 7.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES
- 7.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES
- 7.5 RESPONSABLES
- 7.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS
- 7.7 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES
- 7.8 INSTRUMENT DE COMMANDE
- 7.9 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES

- 7.10 LIMITATION FINANCIÈRE
- 7.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS
- 7.12 ATTESTATIONS
- 7.13 LOIS APPLICABLES
- 7.14 FERMETURE DE L'USINE
- 7.15 EMLACEMENT DE L'USINE
- 7.16 LIEU D'ORIGINE DES TRAVAUX - DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS
- 7.17 SPÉCIFICATIONS ET NORMES

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 7.1 BESOIN
- 7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES
- 7.3 DURÉE DU CONTRAT
- 7.4 PAIEMENT
- 7.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION
- 7.6 CLAUSES DU GUIDE DES CUA
- 7.7 PROCÉDURES POUR MODIFICATION/ALTÉRATION DE CONCEPTION
- 7.8 SOUS-TRAITANT(S)
- 7.9 LIVRAISON EXCÉDENTAIRE
- 7.10 MATÉRIAUX
- 7.11 LIVRAISON

LISTE DES ANNEXES :

ANNEXE "A" - BESOIN

1. EXIGENCE TECHNIQUE
2. ADRESSES
3. BIENS LIVRABLES

ANNEXE "B"

ÉNONCÉ DES TRAVAUX (PHASE I)

ANNEXE "C"

EXIGENCES DE RENDEMENT OPÉRATIONNEL ET EXIGENCES TECHNIQUES

ANNEXE "D"

PLAN D'ÉVALUATION (PHASE I)

ANNEXE "E"

ÉVALUATION ET ESSAIS

ANNEXE "F"

ÉNONCÉ DES TRAVAUX (D'OFFRE À COMMANDES)

ANNEXE "G"

RAPPORT TRIMESTRIEL - FORMAT

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations: comprend les attestations à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le besoin, l'Énoncé des travaux, spécifications techniques et de rendement, plan d'évaluation pour Phase I et II et le format de rapport trimestriel.

1.2 Sommaire

Le MDN a besoin d'une combinaison peu encombrante qui colle à la peau et qui peut être portée sous un uniforme des Forces armées canadiennes (FAC) ou sous une tenue civile. Cette combinaison doit offrir une protection temporaire contre les contaminants posant une menace chimique, biologique, radiologique ou nucléaire (CBRN). Ce vêtement sera désigné par l'expression « sous-vêtement de protection contre les produits chimiques » (SVPPC).

L'offre à commandes sera valide pendant douze (12) mois à compter de l'émission avec l'option de prolonger pour quatre (4) périodes des supplémentaires d'un an.

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits canadiens.

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les

15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document 2006 (2015/07/03) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 365 jours

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire

canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Spécifications et normes

2.5.1 Spécifications et normes militaires des États-Unis

L'offrant a la responsabilité de se procurer des exemplaires de toutes les spécifications et normes militaires des États-Unis qui peuvent s'appliquer au besoin. On peut obtenir ces documents commercialement, ou en visitant le site Web du département de la Défense des États-Unis, à l'adresse suivante: http://assistdocs.com/search/search_basic.cfm

2.5.2 Office des normes générales du Canada (ONGC) - normes

Un exemplaire des normes de l'ONGC, dont il est question dans la demande d'offre à commandes, est disponible et peut être acheté auprès du :

Office des normes générales du Canada
Place du Portage III, 6B1
11, rue Laurier
Gatineau (Québec)
Téléphone:(819) 956-0425 ou 1-800-665-CGSB (Canada seulement)
Télécopieur : (819) 956-5740
Courriel : ncr.cgsb-ongc@tpsgc-pwgsc.gc.ca
Site Web de l'ONGC: <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-fra.html>

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

- Section I : offre technique (3 copies papier)
- Section II : offre financière (1 copie papier)
- Section III: attestations (1 copie papier).
- Section IV: Renseignements supplémentaires (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

- 3) Initiatives vertes (pour l'information de TPSGC seulement)
Les offrants sont demandés de soumettre les détails de leurs politiques et de leurs pratiques concernant les sujets suivants:

- fabrication plus respectueuse de l'environnement;
- traitement des déchets plus respectueux de l'environnement;
- réduction des déchets industriels;
- emballage;
- stratégies de réutilisation;
- recyclage.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux (référence à Partie 4, Procédures d'évaluation, 1.1.1 Critères techniques obligatoires).

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec le Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Section IV: Renseignements supplémentaires

3.1.1 Lieu d'origine des travaux

Les soumissionnaires doivent indiquer le nom du ou des pays où chaque vêtement est taillé (ou façonné) et cousu pour chaque ligne d'article, que ce soit pour des travaux à exécuter par le soumissionnaire ou par l'un de ses sous-traitant(s).

Les renseignements suivants doivent être indiqués pour chaque emplacement où les biens seront taillés (ou façonnés) ou cousus :

Numéro de la ligne d'article _____

Pays : _____

(Les soumissionnaires doivent ajouter des lignes s'il y a plus d'un fabricant ou d'un pays par article.)

Les soumissionnaires doivent immédiatement aviser le Canada par écrit de toute modification ayant des répercussions sur les renseignements fournis conformément à cette clause pendant toute la période de validité de la soumission.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.
- c) L'évaluation sera faite par phases.
Étape I: Présélection par critères obligatoires
Étape II: Évaluation scientifique et technologique et essai de validation de principe
Étape III: Détermination du coût et du meilleur rapport qualité-prix

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Étape I : Présélection par critères obligatoires

L'évaluation sera faite sur papier, conformément à l'annexe D.

Étape II : Essai de validation de conception sur le terrain (Contrat) et détermination de la cote pour le mérite technique

Évaluation scientifique et technologique

L'équipe du projet effectuera l'évaluation scientifique et technologique (S et T), sur papier, des sous-vêtements de protection contre les produits chimiques, appuyée par les scientifiques experts en la matière de Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC). Les documents requis pour l'évaluation S et T sont précisés dans l'énoncé des travaux (Annexe B) avec les critères d'évaluation détaillés dans l'Annexe E.

Essai de validation de principe

À la suite de l'évaluation S et T, les sous-vêtements de protection contre les produits chimiques livrés serviront pour effectuer un essai de validation de principe en vue de déterminer le rendement de chaque vêtement. Les détails de l'essai de validation de principe se trouvent à l'appendice 1 de l'Annexe E. Les sous-vêtements de protection contre les produits chimiques rempliront un rôle opérationnel/tactique ainsi qu'un rôle de soutien lors d'incidents chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires ou explosifs (CBRNE). Tous les utilisateurs évalueront le rôle opérationnel/tactique et les utilisateurs CBRNE évalueront le rôle de soutien lors d'incidents CBRNE. Les essais sont axés sur les tâches et concernent la capacité d'un utilisateur à effectuer ses tâches de façon efficace dans un environnement opérationnel simulé. Afin de demeurer conforme, les sous-vêtements de protection contre les produits chimiques doivent obtenir une note d'au moins 80 % pour l'ensemble du rendement.

En cas de sélection pour la phase II, les soumissionnaires recevront un contrat d'essai et doivent fournir ce qui suit:

- (a) quatorze (14) SVPPC comportant chacun un capuchon, des chaussettes (une paire) et des gants (une paire) dans les tailles précisées à l'attribution du contrat (voir la remarque)
- (b) une séance d'instruction facultative conformément à la section 2.1 de l'annexe B;
- (c) un (1) tableau des tailles des SVPPC, en anglais, en format électronique (PDF);
- (d) un (1) manuel d'utilisation des SVPPC, en anglais, en format électronique (PDF);
- (e) des données techniques sur chaque composant des SVPPC (en format MS Excel), à savoir :
 - i. le nom de l'article,
 - ii. le code NCage,
 - iii. le numéro de pièce du fabricant (NPF),
 - iv. le volume,
 - v. le poids,
 - vi. la durée de conservation (s'il y a lieu).

Remarque : Les mensurations des participants éventuels à l'essai seront fournies à l'entrepreneur. Il se peut que les participants éventuels à l'essai ne soient pas tous libres le jour

de l'essai. Dans cette situation, tout sera mis en oeuvre pour trouver un remplaçant d'une taille semblable afin de veiller à ce que les SVPPC fournis soient bien ajustés.

4.1.2.1 Critères financiers obligatoires

- a. L'offrant doit proposer un prix unitaire ferme en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, DDP (Richmond, Ontario) Incoterms 2000, frais de transport inclus, droits de douane et taxes d'accise compris.
- b. L'offrant doit proposer des prix unitaires fermes pour tous les articles. On demande à l'offrant de proposer des prix unitaires fermes à un maximum de deux points décimaux.

4.2 Méthode de sélection

Une offre doit satisfaire à toutes les exigences de la DOC et doit rencontrer tous les critères d'évaluation techniques et financiers obligatoires pour être jugée recevable.

Pour déterminer le système le plus approprié offert dans le processus d'appel d'offres, l'autorité contractante suivra un processus de sélection « note combinée pour mérite technique et prix » défini ci-dessous:

Étape III : Détermination du coût et du meilleur rapport qualité-prix

Lorsque la cote pour le mérite technique de chaque offre aura été déterminée, elle sera combinée au prix de façon à obtenir le meilleur rapport qualité-prix. Le meilleur rapport qualité-prix repose sur un équilibre entre l'importance de la valeur technique d'une offre et le coût de cette solution technique. Il est déterminé à l'aide de la méthode de sélection des offrants en fonction de la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix.

Cote de prix

Le prix de l'offre correspond à la somme de tous les coûts liés à l'approvisionnement des SVPPC soumissions pour toutes les années, si toutes les options sont exercées. Le prix le plus bas parmi les offres conformes devient la norme contre laquelle les autres offres sont évaluées. Chaque offre est évaluée en divisant le prix de l'offre la plus basse par le prix de l'offre évaluée, puis en multipliant le résultat par 100 pour obtenir une cote sur 100, comme suit:

$$\text{Cote de prix} = 100 \times (\text{Prix de l'offre la plus basse} / \text{Prix de l'offre évaluée})$$

Le prix le plus bas parmi les offres conformes obtiendra une cote de prix de 100, et les autres offres conformes obtiendront une cote de prix entre 0 à 100 en fonction de leur écart avec le prix le plus bas.

Détermination du meilleur rapport qualité-prix

La cote pour le mérite technique et la cote de prix de chaque offre conforme sont combinées pour obtenir une cote totale. L'offre qui offre la meilleure valeur au MDN est celle qui obtient la cote globale la plus élevée. Les facteurs de pondération utilisés (70% pour le mérite technique et 30% pour le prix) témoignent de l'importance que le MDN accorde à la fonctionnalité et à la compatibilité des SVPPC. La formule utilisée pour calculer la cote totale des offres conformes est la suivante:

$$\text{Cote totale} = (70 \% \times \text{cote pour le mérite technique}) + (30 \% \times \text{cote de prix})$$

L'offre qui obtient la cote totale la plus élevée sera recommandée pour l'attribution de l'offre à commandes.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, l'offrant doit, selon le cas, présenter avec son offre le Formulaire de déclaration (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les offrants constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une offre à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les offrants qui présentent une offre en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une offre comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les offrants qui présentent une offre à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.2 Capacité financière

Clause du *Guide des CCUA M9033T* (2011/05/16) Capacité financière

6.3 Exigences en matière d'assurance

L'offrant est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu de l'offre à commandes et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'offrant est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'offrant de sa responsabilité en vertu de l'offre à commandes, ni ne la diminue.

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

7.1 Offre

7.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe «A» à «G».

7.2 Exigences relatives à la sécurité

7.2.1 Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1 Conditions générales

2005 (2015/07/03), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

7.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, des services ou les deux fournis au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats commandés, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir une version électronique de ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « G ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la

raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention "néant".

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

7.4 Durée de l'offre à commandes

7.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes est dans les 12 mois de l'émission de l'offre à commandes.

7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire de _____, à partir du _____ jusqu'au _____, aux mêmes conditions et aux prix ou taux fixés dans l'offre à commandes, ou aux prix ou taux calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes _____ jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

7.5 Responsables

7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Laura Williams
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction des produits commerciaux et de consommation (DPCC)
Division des vêtements et textiles
6A2, Place du Portage, Phase III,
11, rue Laurier
Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone : 873-469-3174 Télécopieur : 819-956-5454
Courriel : laura.williams@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

(à être communiqué à l'émission de l'offre à commandes)

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

7.5.3 Responsable technique

Le responsable technique pour l'offre à commandes est :

(à être communiqué à l'émission de l'offre à commandes)

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre de l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans l'offre à commandes. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une révision de l'offre à commandes émise par le responsable d'offre à commandes.

7.5.5 Représentant de l'offrant

Personne avec qui communiquer:

Renseignements généraux

Nom : _____
N° de téléphone : _____
N° de télécopieur : _____
Courriel : _____

Suivi de la livraison

Nom : _____
N° de téléphone : _____
N° de télécopieur : _____
Courriel : _____

7.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :

7.7 Procédures pour les commandes

Les utilisateurs désignés sont utiliser les prix fermes unitaires pour calculer le coût de la commande subséquente et inclure la TPS/TVH. Ils contacteront l'offrant afin de déterminer le délai livraison et ils complèteront et signeront leur commande subséquente avant de l'envoyer à l'offrant.

7.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes.

7.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 400 000,00\$ (taxes applicables incluses).

7.10 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de _(à être indiqué à l'Offre à commandes_ \$, (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou _____ mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

7.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquentes à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2014/06/26), offres à commandes - biens ou services;
- d) les conditions générales, 2030 (2014/06/26), biens ou services (besoins plus complexes);
- e) annexe "A", Besoin;
- f) annexe "B", Énoncé des travaux (Phase I);
- g) annexe "C", Exigences de rendement opérationnel et exigences techniques;
- h) annexe "D", Plan d'évaluation (Phase I);
- i) annexe "E", Évaluations et essais;
- j) annexe "F", Énoncé des travaux (d'offre à commandes);
- k) l'offre de l'offrant en date du _____ .

7.12 Attestations

7.12.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

7.13 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

7.14 Fermeture de l'usine

L'usine de l'offrant sera fermée pour le congé de Noël et les vacances estivales, comme il est précisé ci-dessous. Aucune expédition ne sera faite pendant ces périodes.

Vacances estivales DU _____ AU _____

Vacances de Noël DU _____ AU _____

7.15 Emplacement de l'usine

Les articles seront fabriqués à : _____

7.16 Lieu d'origine des travaux - Divulgence de renseignements

1. L'entrepreneur doit indiquer le nom du ou des pays où chaque vêtement est taillé (ou façonné) et cousu pour chaque ligne d'article, que ce soit pour des travaux à exécuter par l'entrepreneur ou par l'un de ses sous-traitant(s).
2. L'entrepreneur consent à ce que le Canada divulgue publiquement les renseignements fournis en lien avec les pays d'origine.
3. L'entrepreneur doit immédiatement aviser le Canada par écrit de toute modification ayant des répercussions sur les renseignements fournis conformément à cette clause, pendant toute la durée du contrat.

7.17 Spécifications et normes

7.17.1 Spécifications et normes militaires des États-Unis

L'offrant a la responsabilité de se procurer des exemplaires de toutes les spécifications et normes militaires des États-Unis qui peuvent s'appliquer au besoin. On peut obtenir ces documents commercialement, ou en visitant le site Web du département de la Défense des États-Unis, à l'adresse suivante : : http://assistdocs.com/search/search_basic.cfm

7.17.2 Office des normes générales du Canada (ONGC) - normes

Un exemplaire des normes de l'ONGC, dont il est question dans l'offre à commandes, est disponible et peut être acheté auprès du :

Office des normes générales du Canada
Place du Portage III, 6B1
11, rue Laurier
Gatineau (Québec)
Téléphone:(819) 956-0425 ou 1-800-665-CGSB (Canada seulement)
Télécopieur : (819) 956-5740
Courriel : ncr.cgsb-ongc@tpsgc-pwgsc.gc.ca
Site Web de l'ONGC: <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-fra.html>

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

2030 (2015/07/03), Conditions générales - besoins plus complexes de biens, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Date de livraison

La livraison doit se faire dans un délai de _____ jours civils à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.4 Paiement

7.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes, précisés dans l'annexe A. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par responsable de l'offre à commandes avant d'être intégrés aux travaux.

7.4.2 Clauses du *Guide des CCUA*

H1001C	2008/05/12	Paiements multiples
C2000C	2007/11/30	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger
C2611C	2007/11/30	Droits de douane - l'entrepreneur est l'importateur
C2605C	2008/05/12	Droits de douane et taxes de vente du Canada - entrepreneur établi à l'étranger
C2610C	2007/11/30	Droits de douane - MDN est l'importateur
C5201C	2008/05/12	Frais de transport payés d'avance

7.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé "Présentation des factures" des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

Quartier général de la Défense nationale
Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2
À l'attention de : DAAT 6-2-4

b) Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

7.6 Clauses du *Guide des CCUA*

A9006C	2012/07/16	Contrat de défense
C2800C	2013/01/28	Cote de priorité
C2801C	2014/11/27	Cote de priorité - entrepreneurs établis au Canada
D5545C	2010/08/16	ISO 9001:2008 - Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ C)
D6010C	2007/11/30	Palettisation

7.7 Procédures pour modification/altération de conception

L'entrepreneur doit suivre les procédures suivantes pour toute modification/altération de conception proposé aux spécifications du contrat.

L'entrepreneur doit remplir la partie 1 du formulaire MDN 672, Modification au modèle/écart, et en envoyer un (1) copie au responsable technique et une (1) copie au responsable de l'offre à commandes.

L'entrepreneur sera autorisé à procéder sur réception du formulaire signé par l'autorité contractante. Une modification au contrat sera émise afin d'incorporer la modification/altération de conception dans le contrat.

7.8 Sous-traitants

Les services du (des) sous-traitant(s) ci-après seront utilisés dans le cadre de l'exécution du contrat.

Nom de l'entreprise: _____
Emplacement: _____
Valeur du marché de sous-traitance: _____ \$
Nature des travaux de sous-traitance: _____

L'entrepreneur ne pourra avoir recours aux services que des sous-traitants dont le nom figure ci-dessus, à moins d'avoir obtenu la permission écrite du Canada.

7.9 Livraison excédentaire

Une approbation préalable doit être obtenue de l'autorité contractante pour la livraison de toute quantité excédentaire par rapport à la quantité indiquée au contrat.

7.10 Fourniture de tous les matériaux par l'entrepreneur

Il incombera à l'entrepreneur de se procurer tous les matériaux nécessaires à la fabrication des articles spécifiés dans les présentes. Les délais de livraison des articles en question prévoient le temps nécessaire à l'acquisition de ces matériaux.

7.11 Livraison

7.11.1 Expédition - livraison à destination

1. Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le document des commandes et livrés :

rendu droits acquittés (DDP) (à 250 kms de la RCN) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

**ANNEXE « A »
BESOIN**

1. EXIGENCE TECHNIQUE

L'entrepreneur sera exigé de fournir au Canada pour le Ministère de la Défense nationale (MDN) des sous-vêtement de protection contre les produits chimiques (SVPPC) selon l'annexe C Exigences de rendement opérationnel et exigences techniques.

2. ADRESSES

Les essais de validation de principe:

CJIRU
48 Portage Avenue
8 Wing Trenton
PO Box 1000 Stn Forces
Astra, ON K0K 3W0
Attn: Receipts

D'offre à commandes:

Des articles à être livrés au ministère de la Défense nationale à des endroits moins de 250 kilomètres de la région de la capitale nationale. Les points de livraison seront fournis au moment de commande.

Instrument de commande

un essai de validation de principe

3. BIENS LIVRABLES

Article	Description	Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme, DDP, Frais de transport inclus, taxes applicables en sus
1	Veste et Pantalon SVPPC	2430	Unité	\$ _____
OU				
1	Combinaison SVPPC	2430	Unité	\$ _____
ET				
2	Capuchon SVPPC (fixe ou amovible)	2430	Unité	\$ _____
3	Gants SVPPC (une paire, soit un droit et un gauche)	2430	Paire	\$ _____
4	Chaussettes SVPPC (une paire)	2430	Paire	\$ _____

EXTENSION 1

Article	Description	Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme, DDP, Frais de transport inclus, taxes applicables en sus
5	Veste et Pantalon SVPPC	480	Unité	\$ _____
OU				
5	Combinaison SVPPC	480	Unité	\$ _____
ET				
6	Capuchon SVPPC (fixe ou amovible)	960	Unité	\$ _____
7	Gants SVPPC (une paire, soit un droit et un gauche)	960	Paire	\$ _____
8	Chaussettes SVPPC (une paire)	960	Paire	\$ _____

EXTENSION 2

Article	Description	Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme, DDP, Frais de transport inclus, taxes applicables en sus
9	Veste et Pantalon SVPPC	480	Unité	\$ _____
OU				
9	Combinaison SVPPC	480	Unité	\$ _____
ET				
10	Capuchon SVPPC (fixe ou amovible)	960	Unité	\$ _____
11	Gants SVPPC (une paire, soit un droit et un gauche)	960	Paire	\$ _____
12	Chaussettes SVPPC (une paire)	960	Paire	\$ _____

EXTENSION 3

Article	Description	Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme, DDP, Frais de transport inclus, taxes applicables en sus
13	Veste et Pantalon SVPPC	480	Unité	\$ _____
OU				
13	Combinaison SVPPC	480	Unité	\$ _____
ET				
14	Capuchon SVPPC (fixe ou amovible)	960	Unité	\$ _____
15	Gants SVPPC (une paire, soit un droit et un gauche)	960	Paire	\$ _____
16	Chaussettes SVPPC (une paire)	960	Paire	\$ _____

EXTENSION 4

Article	Description	Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme, DDP, Frais de transport inclus, taxes applicables en sus
17	Veste et Pantalon SVPPC	480	Unité	\$ _____
OU				
17	Combinaison SVPPC	480	Unité	\$ _____
ET				
18	Capuchon SVPPC (fixe ou amovible)	960	Unité	\$ _____
19	Gants SVPPC (une paire, soit un droit et un gauche)	960	Paire	\$ _____
20	Chaussettes SVPPC (une paire)	960	Paire	\$ _____

ÉNONCÉ DES TRAVAUX (PHASE I) POUR LES SOUS-VÊTEMENTS DE PROTECTION CONTRE LES PRODUITS CHIMIQUES

1.0 PORTÉE

1.1 Objectif

Le présent énoncé des travaux vise à décrire les exigences relatives à la fourniture de sous-vêtements de protection contre les produits chimiques au ministère de la Défense nationale (MDN).

1.2 Contexte

Le MDN a besoin d'une combinaison peu encombrante qui colle à la peau et qui peut être portée sous un uniforme des Forces armées canadiennes (FAC) ou sous une tenue civile. Cette combinaison doit offrir une protection temporaire contre les contaminants posant une menace chimique, biologique, radiologique ou nucléaire (CBRN). Ce vêtement sera désigné par l'expression « sous-vêtement de protection contre les produits chimiques » (SVPPC).

2.0 PRODUITS LIVRABLES

L'entrepreneur doit livrer les articles suivants dans les quatre (4) semaines suivant l'attribution du contrat :

- a) quatorze (14) SVPPC comportant chacun un capuchon, des chaussettes (une paire) et des gants (une paire) dans les tailles précisées à l'attribution du contrat (voir la remarque);
- b) une séance d'instruction facultative conformément à la section 2.1;
- c) un (1) tableau des tailles des SVPPC, en anglais, en format électronique (PDF);
- d) un (1) manuel d'utilisation des SVPPC, en anglais, en format électronique (PDF);
- e) des données techniques sur chaque composant des SVPPC (en format MS Excel), à savoir :
 - i. le nom de l'article,
 - ii. le code NCage,
 - iii. le numéro de pièce du fabricant (NPF),
 - iv. le volume,
 - v. le poids,
 - vi. la durée de conservation (s'il y a lieu).

Remarque : Les mensurations des participants éventuels à l'essai seront fournies à l'entrepreneur. Il se peut que les participants éventuels à l'essai ne soient pas tous libres le jour de l'essai. Dans cette situation, tout sera mis en oeuvre pour trouver un remplaçant d'une taille semblable afin de veiller à ce que les SVPPC fournis soient bien ajustés.

2.1 Instruction

L'entrepreneur offrira, à ses frais, de l'instruction sur les sous-vêtements de protection contre les produits chimiques conformément aux exigences suivantes :

- a) offrir l'instruction dans une installation du MDN à moins de cinquante (50) km de la région de la capitale nationale aux dates fixées avec le responsable de l'instruction;

- b) offrir une (1) série d'activités d'instruction à un groupe d'instructeurs comptant au plus dix (10) membres du personnel;
- c) traiter au moins des éléments suivants au cours de chaque série d'activités d'instruction :
 - i. préparation et utilisation,
 - ii. mesures de sécurité,
 - iii. entretien et nettoyage,
 - iv. entreposage,
 - v. inspection de sécurité,
 - vi. tailles spéciales;
- d) remettre à chaque participant à l'instruction une copie du matériel d'instruction en format papier et en format électronique (MS Word, MS PowerPoint ou PDF).

3.0 EXIGENCES

3.1 Programme d'assurance de la qualité

L'entrepreneur doit :

- a) établir, mettre en œuvre, documenter et tenir à jour un système de contrôle de la qualité qui assure la conformité aux exigences contractuelles et satisfait aux objectifs de la norme ISO 9001 ou d'un modèle de système de contrôle de la qualité équivalent durant l'exécution du présent contrat;
- b) effectuer des inspections et des essais de conformité de la qualité pendant la fabrication, conformément au plan d'essais d'acceptation standard de l'entrepreneur.

4.0 ÉVALUATIONS DU MDN

Le MDN réalisera une évaluation scientifique et technologique ainsi qu'un essai de validation de principe sur les SVPPC conformément à l'annexe E.

EXIGENCES DE RENDEMENT OPÉRATIONNEL ET EXIGENCES TECHNIQUES POUR LES SOUS-VÊTEMENTS DE PROTECTION CONTRE LES PRODUITS CHIMIQUES

1.0 PORTÉE

1.1 Portée

Le présent document définit les exigences de rendement et les exigences techniques pour les sous-vêtements de protection contre les produits chimiques (SVPPC).

2.0 GÉNÉRALITÉS

2.1 Documents applicables

Les documents suivants font partie intégrante de la présente annexe dans la mesure prescrite et appuient les spécifications lorsqu'ils font l'objet d'un renvoi. Tout autre document cité doit être considéré comme un document fournissant des renseignements supplémentaires seulement. En cas de divergence entre les documents cités et le contenu des présentes spécifications, ce dernier a préséance.

- AEP 38 – Operational Requirements, Technical Specifications and Evaluation Criteria for NBD Protective Clothing (nso.nato.int)
- Rapport IMED 98-CR-15 – Étude anthropométrique des forces terrestres (pubs.rddc-drdc.gc.ca)
- MIL-STD-810F – Test Method Standard for Environmental Engineering Considerations and Laboratory Tests (www.everyspec.com)
- NFPA 1994 (2012) – Standard on Protective Ensembles for First Responders to CBRN Terrorism Incidents (www.nfpa.com)
- MIL-C-29462 (1992) – Cloth, Laminated, Polyester, Tricot Knit, Activated Carbon Sphere, Chemical Protective (www.everyspec.com)

2.2 Définitions

Femme du 5 ^e percentile	Selon le Rapport IMED 98-CR-15, femme mesurant 154,6 cm (5 pi) et pesant 52,8 kg (116 lb).
Homme du 95 ^e percentile	Selon le Rapport IMED 98-CR-15, homme mesurant 186,2 cm (6 pi 1 po) et pesant 103 kg (227 lb).
Matériaux qui ne fondent pas et ne forment pas de gouttelettes	Tissus qui ne s'enflamment pas et ne fondent pas en collant à la peau lorsqu'ils sont exposés à des flammes, et qui cessent de brûler d'eux-mêmes lorsque la source d'inflammation disparaît.

2.3 Sigles

APR	appareil de protection respiratoire à épuration d'air
CBRN	chimique, biologique, radiologique et nucléaire
IMED	Institut de médecine environnementale pour la défense
NFPA	National Fire Protection Association
RF	résistant au feu
SVPPC	sous-vêtement de protection contre les produits chimiques

3.0 EXIGENCES

3.1 Vêtements

Les exigences en matière de rendement et les exigences techniques des sous-vêtements de protection contre les produits chimiques (SVPPC) sont précisées dans les sections suivantes. Les SVPPC doivent comporter les éléments suivants :

a) veste et pantalon SVPPC;

OU

b) combinaison SVPPC;

ET

c) capuchon SVPPC (fixe ou amovible);

d) gants SVPPC (une paire, soit un droit et un gauche);

e) chaussettes SVPPC (une paire).

3.2 Milieu

Les SVPPC doivent être fonctionnels (ne pas subir une perte de la capacité de protection ou de changement relatif aux propriétés du matériau de plus de 10 %) dans les conditions climatiques A1 à A3, B1 à B3, C1 et C2 décrites dans le document MIL-STD-810F, y compris dans les conditions suivantes :

a) températures se situant entre -40 °C et 49 °C;

b) humidité pouvant atteindre 100 %;

c) précipitations, y compris la pluie, la neige, la grêle et la pluie verglaçante;

d) sable du désert;

e) embruns d'eau salée et d'eau douce;

f) brouillard et brouillard salin.

3.3 Couverture et compatibilité

Les SVPPC doivent respecter les exigences suivantes :

a) lorsqu'une personne porte tous les composants (veste et pantalon ou combinaison, capuchon, gants et chaussettes), les SVPPC doivent couvrir tout son corps, à l'exception du visage, qui est couvert par l'appareil respiratoire;

b) être conçus pour être portés directement sur la peau, sous des vêtements militaires habituels ou des vêtements civils et des bottes, pendant au moins vingt-quatre (24) heures sans provoquer de l'inconfort ou des douleurs à la personne qui le porte;

- c) être munis de gants et de chaussettes amovibles intégrés à l'ensemble (c.-à-d. être munis d'un joint étanche) et faciles à enfiler et à retirer afin que la personne qui les porte puisse rapidement passer d'un état d'attente à un état de protection;
- d) être munis d'un capuchon amovible ou fixe (ou offrir les deux possibilités, le cas échéant). Si le capuchon est amovible, il doit être intégré à l'ensemble (c.-à-d. être muni d'un joint étanche) et facile à enfiler et à retirer afin que la personne qui le porte puisse rapidement passer d'un état d'attente à un état de protection. Si le capuchon est fixe, il doit être compatible avec des dispositifs de communication avec fils installés dans l'oreille et fixés au moyen de fermetures Velcro ou d'une nouvelle solution semblable;
- e) être compatibles, grâce aux configurations ou aux possibilités offertes par le capuchon, au moins avec les appareils de protection respiratoire à épuration d'air (APR) suivants :
 - i. respirateur de service général de Scott Safety (à port simple et double),
 - ii. respirateur Avon FM53 (à port simple et double);
- f) ne gêner d'aucune manière les mouvements associés à la manipulation des armes, au combat corps à corps, à la position debout, à la course, à l'escalade, à la reptation, aux sauts et à la nage;
- g) ne gêner d'aucune manière la motricité fine, y compris l'utilisation d'équipement de détection et d'échantillonnage.

3.4 Matériau

Le matériau des SVPPC doit respecter les exigences suivantes :

- a) être léger et résistant aux odeurs;
- b) être résistant aux substances chimiques toxiques sous forme de liquide ou de vapeur, y compris aux armes chimiques conventionnelles (p. ex. sarin, gaz moutarde, VX) et aux produits chimiques industriels toxiques offerts sur le marché;
- c) respecter les exigences relatives à la protection contre les liquides et les vapeurs applicables aux ensembles de protection contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) de classe 3 conformément à la norme NFPA 1994 (ou à une norme équivalente);
- d) protéger l'utilisateur pendant au moins six (6) heures contre les liquides (alvéole ouverte) et les vapeurs (alvéole saturée) selon le protocole de perméation et de pénétration énoncé dans le AEP 38, section 1.2 (i) et (ii) utilisation de gaz moutarde distillé (HD);
- e) ne pas fondre et ne pas former de gouttelettes (exigence applicable aux capuchons et aux gants);
- f) être fourni par l'entrepreneur.

3.5 Tailles

Les SVPPC doivent être offerts dans une gamme de tailles (P, M, G, TG, etc.) qui convient aux personnes allant du 5^e percentile de sexe féminin au 95^e percentile de sexe masculin, conformément aux définitions données dans le Rapport IMED 98-CR-15. L'objectif est d'obtenir le catalogue de toutes les tailles offertes par le fabricant d'origine pour chaque vêtement. Les dimensions sont données à titre indicatif, et les dimensions réelles peuvent varier d'un fabricant à un autre. Par contre, les produits livrés devraient être offerts dans toute la gamme de tailles et toutes les dimensions indiquées ci-dessous pour chaque

vêtement. Des tailles plus petites et plus grandes pour chaque vêtement doivent aussi être fournies en fonction de la disponibilité du fabricant d'origine. Les combinaisons doivent également être offertes dans la même gamme de tailles.

Tableau 1 : Vestes

Taille	Longueur
Petit (P)	Court
	Normal
	Long
	Très long
Moyen (M)	Court
	Normal
	Long
	Très long
Grand (G)	Court
	Normal
	Long
	Très long
Très grand (TG)	Court
	Normal
	Long
	Très long
Très très grand (TTG)	Court
	Normal
	Long
	Très long

Tableau 2 : Pantalons

Taille [cm (po)]	Couture d'entrejambes
68,6 (28)	Court
	Normal
	Long
73,5 (30)	Court
	Normal
	Long
78,4 (32)	Court
	Normal
	Long
83,3 (34)	Court
	Normal
	Long
88,2 (36)	Court
	Normal
	Long
93,1 (38)	Court
	Normal
	Long
98,0 (40)	Court
	Normal

3.6 Similarité de fabrication

Les SVPPC, selon les renseignements fournis dans les présentes spécifications, doivent toujours être fabriqués de la même façon, dans les mêmes matériaux, de la même couleur et selon le même modèle.

3.7 Durabilité

Les SVPPC doivent respecter les critères de durabilité suivants :

- a) le lavage à la machine au moyen de détergents en vente sur le marché n'entraîne pas de décoloration et ne diminue pas la protection qu'offre le matériau (au moins cinq (5) lavages);
- b) dans des conditions d'utilisation normales, les coutures restent intactes et les boutons ne tombent pas;
- c) dans des conditions d'utilisation normales, le matériau ne s'effiloche pas et ne se déchire pas;
- d) ils sont munis d'une étiquette fixe précisant au moins les renseignements suivants :
 - i. numéro de pièce du fabricant,
 - ii. date de fabrication,
 - iii. taille,
 - iv. instructions de lavage.

3.8 Couleur

L'extérieur de tous les composants des SVPPC doit être mat, ne comporter aucune surface fluorescente ou réfléchissante et être noir, gris, brun clair ou couleur chair.

3.9 Accessoires

Tous les SVPPC doivent comprendre un sac permettant de ranger tous les composants de l'ensemble lorsque ceux-ci sont inutilisés. Le sac de rangement doit être muni d'une étiquette extérieure permettant à l'utilisateur d'inscrire les renseignements suivants :

- a) nom;
- b) date de distribution;
- c) utilisation à des fins opérationnelles ou à des fins d'instruction.

PLAN D'ÉVALUATION (PHASE I) POUR LES SOUS-VÊTEMENTS DE PROTECTION CONTRE LES PRODUITS CHIMIQUES

1.0 GÉNÉRALITÉ

1.1 Objectif

Le présent document décrit le processus d'évaluation des sous-vêtements de protection contre les produits chimiques (SVPPC). Toutes les exigences sont obligatoires.

1.2 Directives

Les soumissionnaires seront évalués selon les critères énoncés dans le présent document. Les exigences obligatoires sont désignées au moyen du verbe « devoir ». Toutes les exigences obligatoires doivent être respectées.

1.3 Documentation

Le soumissionnaire doit fournir les documents suivants :

- a) une grille de conformité remplie comprenant une preuve de conformité, conformément aux précisions apportées dans le Tableau 1;
- b) les preuves de conformité jointes à la soumission peuvent comprendre une partie ou la totalité des documents suivants :
 - i. une brochure décrivant les composants des SVPPC,
 - ii. le manuel d'utilisation,
 - iii. la trousse du rapport d'essai prouvant la conformité du produit aux exigences applicables aux ensembles de classe 3 en ce qui a trait à la protection contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires conformément à la norme NFPA 1994 ou à une norme plus rigoureuse,
 - iv. tout autre document donnant des renseignements sur le produit.

1.4 Résultats des essais

Lorsque la preuve de conformité doit comprendre des résultats des essais, ceux-ci doivent respecter les exigences suivantes :

- a) se rapporter au modèle offert;
- b) se rapporter à un modèle antérieur à partir duquel le modèle offert a été créé et comprendre une explication détaillée des motifs pour lesquels les résultats s'appliquent au modèle offert.

1.5 Méthode d'évaluation

L'évaluation ne tiendra compte que des renseignements fournis. La soumission doit satisfaire à l'ensemble des critères obligatoires énoncés dans le tableau 1, sans quoi elle sera jugée non conforme. De même, toute soumission ne comportant pas suffisamment de détails pour qu'il soit possible d'évaluer la proposition en fonction des critères obligatoires sera jugée non conforme. Toutes les soumissions conformes recevront un contrat (annexe B) et feront partie de la phase d'évaluation scientifique et technologique (annexe E).

1.6 Exigences obligatoires

Tableau 1 : Grille de conformité

N° d'article	Exigence	Preuve de conformité	Conforme (O/N)
1	<p><u>Expérience</u> Le soumissionnaire doit être une entreprise établie (ou un revendeur autorisé d'une entreprise établie) menant des activités dans le secteur de la détection, de l'identification et de l'atténuation (DIA) des menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) et dans le secteur de l'équipement de protection depuis au moins cinq (5) ans. L'expérience ne se limite pas à la recherche, au développement et à la fabrication d'équipement de protection contre les produits chimiques; elle doit attester la connaissance de la réglementation et la maîtrise des complexités associées à la mise en marché d'un produit de protection et de DIA des menaces CBRN ainsi qu'au maintien de ce produit pendant toute sa durée de vie.</p>	<p>Le soumissionnaire doit confirmer par écrit qu'il fabrique (ou est un revendeur autorisé d'un fabricant qui), développe, vend et soutient des produits dans le secteur de la DIA des menaces CBRN et dans le secteur de la protection depuis au moins cinq (5) ans.</p>	
2	<p><u>Certification</u> Le soumissionnaire doit être certifié ISO 9001 ou, si le soumissionnaire est un revendeur autorisé, son produit doit être fabriqué par un fabricant certifié ISO 9001.</p>	<p>Le soumissionnaire doit confirmer par écrit qu'il est certifié ISO 9001 par un organisme de certification tiers ou que le fabricant de son produit (s'il s'agit d'un revendeur autorisé) est certifié ISO 9001 par un organisme de certification tiers.</p>	
3	<p><u>Chaîne d'approvisionnement</u> Le soumissionnaire doit être en mesure de livrer au moins 200 sous-vêtements de protection contre les produits chimiques par mois.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir une attestation écrite ou un plan d'entrée accélérée sur le marché prouvant raisonnablement qu'il sera en mesure de livrer 200 sous-vêtements de protection contre les produits chimiques par mois.</p>	
5	<p>Annexe C – Exigences en matière de rendement et spécifications techniques.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir les DEUX preuves suivantes : (1) les résultats des essais réalisés par un tiers dans un laboratoire accrédité ISO 17025 en Amérique du Nord ou en Europe confirmant que les SVPPC respectent les exigences relatives à la protection contre les vapeurs et les liquides</p>	

N° d'article	Exigence	Preuve de conformité	Conforme (O/N)
		<p>applicables aux ensembles de classe 3 en ce qui a trait à la protection contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) conformément à la norme NFPA 1994 (ou à une norme équivalente);</p> <p>(2) le soumissionnaire doit fournir une confirmation écrite attestant que les sous-vêtements de protection contre les produits chimiques proposés peuvent satisfaire à tous les autres critères obligatoires se rapportant au rendement et aux spécifications techniques définis à l'annexe C.</p> <p>Le MDN confirmera l'ajustement, la forme et le fonctionnement des ensembles de SVPPC ainsi que la pénétration, la perméabilité et la protection du matériel des SVPPC pendant l'évaluation scientifique et technologique et l'essai de validation de principe (annexe E).</p>	

**MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (MDN)
ÉVALUATIONS ET ESSAIS
POUR LES
SOUS-VÊTEMENTS DE PROTECTION CONTRE LES PRODUITS CHIMIQUES**

1.0 GÉNÉRALITÉS

1.1 Objectif

Le présent document décrit l'évaluation scientifique et technologique ainsi que les essais de validation de principe qu'effectuera le MDN pour les sous-vêtements de protection contre les produits chimiques (SVPPC).

1.2 Participation des entrepreneurs

Les renseignements contenus dans la présente annexe sont fournis à titre indicatif seulement. Les évaluations et les essais seront effectués par le MDN et aucun appui de la part des entrepreneurs qui fournissent les vêtements à évaluer ne sera requis. Les entrepreneurs ne seront pas autorisés à assister aux essais et aux évaluations. Ils pourront obtenir les résultats des essais de validation de principe de leurs SVPPC seulement.

2.0 ÉVALUATION

2.1 Vérification de la conformité

Avant de faire l'objet d'évaluations et d'essais approfondis, les SVPPC de chaque soumissionnaire feront l'objet d'une vérification de conformité en fonction des exigences techniques énoncées à l'annexe C. Si les SVPPC d'un soumissionnaire ne respectent pas les exigences techniques, les détails relatifs à la vérification de la conformité seront consignés et la soumission sera jugée non conforme et sera rejetée.

2.2 Évaluation scientifique et technologique

Les SVPPC seront évalués en fonction des exigences énoncées à l'appendice 1 afin d'établir si les exigences obligatoires sont respectées. Les SVPPC doivent satisfaire à toutes les exigences pour être jugés conformes. Les évaluations seront effectuées aux laboratoires accrédités de Recherche et développement pour la défense Canada – Suffield (RDDC Suffield) conformément aux procédures, aux protocoles et au matériel d'essai établis. Les procédures précises ne sont pas énoncées dans la demande de propositions et les entrepreneurs pourront obtenir les résultats des évaluations de leur équipement seulement.

2.3 Essais de validation de principe

Les SVPPC seront soumis à des essais de validation de principe en plusieurs étapes visant à évaluer leur ajustement et leur fonctionnement. Les essais seront menés selon un ordre aléatoire entre les différents SVPPC. Les essais seront menés par deux groupes de participants fonctionnellement différents : un groupe se concentrera sur les activités tactiques et opérationnelles, tandis que l'autre sera spécialisé dans les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN). Le plan des essais de validation de principe est décrit à l'appendice 2 et comprend les groupes d'activités énoncés ci-dessous.

- (a) **Activité 1 – Ajustement** – Cet essai vise à établir la capacité d'adapter les SVPPC à différents types de corps et à établir s'ils offrent un certain niveau de confort à l'utilisateur tout en conservant leurs capacités fonctionnelles et protectrices de base.
- (b) **Activité 2 – Activité ardue** – Cet essai vise à évaluer le confort et la durabilité des SVPPC pendant l'exécution de différentes tâches opérationnelles.

- (c) **Activité 3 – Compatibilité avec les armes et l'équipement** – Cet essai vise à évaluer la compatibilité des SVPPC avec l'équipement et les armes utilisés dans le cadre de tâches opérationnelles précises.
- (d) **Activité 4 – Habiletés en combat rapproché** – Le participant effectuera des exercices d'habiletés en combat rapproché conformément aux protocoles d'exercices standards.
- (e) **Activité 5 – Échantillonnage** – Cet essai vise à évaluer les répercussions des SVPPC sur la motricité fine pendant la manipulation d'équipement d'échantillonnage et de détection.

2.3.1 Processus d'évaluation

Afin de déterminer les SVPPC les plus appropriés parmi ceux qui sont proposés dans le cadre du processus d'appel d'offres concurrentiel, l'autorité contractante (AC) observera un processus de sélection basé sur une « cote combinée de mérite technique et de prix ». Cette cote combinée est décrite en détail dans les sections suivantes.

2.3.1.1 Cote de mérite technique

L'assignation d'une cote de mérite technique vise à évaluer la « valeur ajoutée » au-delà de la simple réussite de l'évaluation scientifique et technologique. La « valeur ajoutée » déterminée par la mesure du rendement n'est pas jugée obligatoire, mais elle représente une valeur additionnelle en termes de confort global et de facilité d'utilisation. Chacune des activités décrites ci-dessus comporte diverses tâches qui seront réalisées par les participants. À la fin de chaque activité, chaque participant remplira un questionnaire dans lequel il évaluera les SVPPC dans différentes catégories, qui sont énoncées au Tableau 1. La répartition des points pour chacun des essais est précisée à l'appendice 2.

Tableau 1 : Mesure du rendement

Essai	Catégorie	Note
1	Activité 1 – Ajustement	
1A	Ajustement (avant lavage)	___ sur 5
1B	Ajustement (après lavage)	___ sur 5
2	Activité 2 – Efficacité pour les tâches opérationnelles	
2A	Course ardue	___ sur 5
2B	Course d'agilité	___ sur 5
2C	Insertion et extraction	___ sur 5
2D	Entrée par la force	___ sur 15
S.O.	En général	___ sur 5
3	Activité 3 – Compatibilité avec les armes et l'équipement	
3	Compatibilité avec les armes et l'équipement	___ sur 20
4	Activité 4 – Habiletés en combat rapproché	
4	Combat rapproché	___ sur 20
5	Activité 5 – Échantillonnage	
5	Échantillonnage	___ sur 20
	TOTAL	___ sur 105

La cote de rendement totale est la somme des cotes moyennes attribuées aux SVPPC par tous les participants dans l'ensemble des activités et des essais. Pour qu'une soumission soit jugée conforme, elle doit obtenir au moins quatre-vingt-quatre (84) points sur une possibilité de cent cinq (105), soit 80 p. 100, ce qui représente correspond à une évaluation jugée « raisonnablement acceptable ».

Cote de mérite technique

Pour chaque essai indiqué dans le tableau 1 : mesure du rendement, la cote finale sera déterminée en calculant la moyenne de tous les résultats obtenus pour un essai donné). La moyenne de tous les participants pour cet essai constituera la note finale pour l'essai. La cote de mérite technique (sur 100) est obtenue en divisant la cote de rendement des SVPPC évalués par la cote de rendement la plus élevée obtenue, puis en multipliant le résultat par 100 pour obtenir une cote sur 100, comme suit :

$$\text{Cote de mérite technique} = 100 \times (\text{Cote de rendement} / \text{Cote de rendement la plus élevée obtenue})$$

Les SVPPC qui obtiennent la cote de rendement la plus élevée auront une cote pour le mérite technique de 100 et les autres SVPPC auront une cote pour le mérite technique représentant une fraction de 100 basée sur la cote de rendement totale des SVPPC évalués par rapport à la cote de rendement la plus élevée obtenue.

2.3.1.2 Cote de prix

Une cote de prix est déterminée pour chaque ensemble de SVPPC et elle est utilisée conjointement avec la cote de mérite technique pour déterminer la proposition qui offre le meilleur rapport entre le rendement et le prix pour le MDN. On détermine le prix de la proposition en calculant le coût total du contrat, y compris toute la demande prévue pendant le nombre total d'années. Les SVPPC dont le prix est le moins élevé deviennent l'étalon de comparaison pour l'évaluation des autres SVPPC. Chaque ensemble de SVPPC est évalué en divisant le prix des SVPPC le plus bas par le prix des SVPPC évalués, puis en multipliant le résultat par 100 pour obtenir une cote sur 100, comme suit :

$$\text{Cote de prix} = 100 \times (\text{Prix de la proposition la plus basse} / \text{Prix de la proposition évaluée})$$

L'ensemble de SVPPC dont le prix est le plus bas aura une cote de prix de 100, et les autres ensembles de SVPPC auront une cote de prix représentant une fraction de 100 basée sur la cote de prix totale pour cet ensemble par rapport à la cote de prix pour l'ensemble le moins coûteux. Le prix le plus bas sera celui de l'ensemble de SVPPC présentant le coût total global le plus bas pendant toute la durée du contrat (approvisionnements principaux et optionnels).

2.3.1.3 Détermination de la meilleure valeur

La cote de mérite technique et la cote de prix pour chaque ensemble de SVPPC sont combinées pour donner la cote totale, et la cote globale la plus élevée correspond à l'ensemble de SVPPC qui représente la meilleure valeur pour le MDN. Les facteurs de pondération utilisés (70 p. 100 pour le mérite technique et 30 p. 100 pour le prix) représentent l'importance des aspects techniques de l'ensemble de SVPPC dans la protection de son utilisateur. La formule pour calculer la cote totale de chaque ensemble est la suivante :

$$\text{Cote totale} = (70 \text{ p. } 100 \times \text{Cote de mérite technique}) + (30 \text{ p. } 100 \times \text{Cote de prix})$$

L'ensemble de SVPPC qui obtient la cote totale la plus élevée sera recommandé pour l'attribution de la convention d'offre à commandes (annexe F).

**APPENDICE 1 EXIGENCES RELATIVES À LA CONFORMITÉ SUR LE PLAN
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE**

Exigence obligatoire	Méthode d'évaluation
Les SVPPC doivent respecter les exigences relatives à la protection contre les liquides et les vapeurs applicables aux ensembles de protection contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) de classe 3 conformément à la norme NFPA 1994 (ou à une norme équivalente).	Le MDN évaluera la conformité au moyen d'une évaluation technique écrite des trousseaux du rapport d'essai afin de veiller à ce que le produit proposé respecte ou dépasse les exigences relatives aux ensembles de protection contre les menaces CBRN de classe 3 conformément à la norme NFPA 1994.
Les SVPPC doivent protéger l'utilisateur pendant au moins six (6) heures selon le protocole de perméation et de pénétration.	Le MDN évaluera la conformité au moyen d'essais réalisés sur les SVPPC conformément au protocole de perméation et de pénétration au laboratoire accrédité de RDDC Suffield. RDDC Suffield fournira un tissu normalisé qui sera utilisé comme couche extérieure pour tous les sous-vêtements proposés. Les SVPPC doivent protéger l'utilisateur pendant au moins six (6) heures selon le protocole de perméation et de pénétration, sans quoi la soumission sera jugée non conforme et sera rejetée.

APPENDICE 2 ESSAIS DE VALIDATION DE PRINCIPE

A1.1 Généralités

Le présent appendice décrit les essais de validation de principe des SVPPC.

A1.2 Planification

Les essais de validation seront réalisés à une installation du MDN et chaque participant sera tenu de réaliser les essais en portant la tenue réglementaire spécifiée pour l'essai particulier et les SVPPC évalués.

A1.3 Plan des essais de validation

A1.3.1 Généralités

Les essais de validation visent à évaluer la mobilité, la capacité de survie et la vulnérabilité des utilisateurs des SVPPC. Les essais sont basés sur des tâches, l'objectif étant de déterminer la capacité de l'utilisateur à réaliser efficacement ses tâches, ainsi que son inconfort thermique et physique perçu. Les essais seront réalisés dans un environnement qui simule les tâches opérationnelles, et chaque tâche sera cotée qualitativement, au moyen d'une grille systématique de cotation par les utilisateurs. Un groupe de non-participants aidera les participants à consigner les résultats à chaque phase du programme d'essai, et à veiller à ce que le programme d'essai ne comprenne aucune inégalité ni aucun biais.

A1.3.2 Participants

Les participants seront choisis en fonction de leurs aptitudes spécialisées et de manière à couvrir la gamme de tailles des SVPPC pour obtenir un échantillonnage représentatif des utilisateurs finaux. Tous les participants seront familiarisés avec l'utilisation et le port des SVPPC dans les environnements opérationnels pour lesquels ils sont conçus. Chaque participant devra accomplir toutes les tâches liés à l'essai donné, et ce, pour tous les SVPPC évalués. Si un participant devient indisponible ou incapable de réaliser l'essai pour tous les SVPPC, l'activité sera jugée incomplète pour ce participant et aucun des résultats obtenus par celui-ci ne sera inclus dans l'évaluation globale pour cet essai.

A1.3.3 Programme d'essai

Les essais s'échelonnent sur plusieurs jours, tout dépendant du nombre de SVPPC qu'il faut évaluer. Au cours des essais, les participants devront porter l'uniforme et l'équipement précisés pour chaque activité ainsi qu'un ensemble de SVPPC sélectionné au hasard. Des périodes de repos seront incluses dans le programme d'essai afin d'éliminer le biais que pourrait causer l'épuisement physique dû au processus d'évaluation.

A1.3.3.1 Cote donnée par les utilisateurs

Les participants évalueront les tâches à la fin des diverses activités effectuées avec chaque ensemble de SVPPC. Les données recueillies au cours des essais, y compris les évaluations par les participants, seront consignées sur des formulaires d'essai, lesquels seront remplis par chaque participant comme suit :

- (a) Appendice 3 - Questionnaire sur l'essai – ajustement (ACTIVITÉ 1);
- (b) Appendice 4 - Questionnaire sur l'essai – efficacité pendant les tâches opérationnelles (activité 2);
- (c) Appendice 5 - Questionnaire sur l'essai – compatibilité avec les armes et l'équipement (ACTIVITÉ 3);
- (d) Appendice 6 - Questionnaire sur l'essai – habiletés en combat rapproché (ACTIVITÉ 4);

(e) Appendice 7 - Questionnaire sur l'essai – échantillonnage (ACTIVITÉ 5).

Les évaluations des participants seront constituées de cotes individuelles données aux divers critères en faisant appel à une approche impartiale visant à recueillir la perception des utilisateurs. Une échelle de 7 points sera utilisée pour coter de façon claire et compréhensible les perceptions des participants, et ce, d'une manière contrôlée. Certains essais, indiqués sur les différents questionnaires d'essai, ont une pondération plus élevée. L'échelle est définie comme suit :

Échelle de 7 points

Cote	Perception du participant	Échelle d'évaluation	Résultat
1	Tout à fait inacceptable	L'ensemble de SVPPC ne respecte aucune exigence de la tâche et présente des limitations importantes qui pourraient empêcher l'utilisateur d'accomplir la tâche.	0
2	Très inacceptable	L'ensemble de SVPPC respecte les exigences minimales de la tâche et présente quelques limitations qui pourraient empêcher l'utilisateur d'accomplir la tâche.	1
3	Plutôt inacceptable	L'ensemble de SVPPC respecte certaines exigences de la tâche et fonctionne d'une façon qui pourrait empêcher l'utilisateur d'accomplir la tâche.	2
4	Limite	L'ensemble de SVPPC respecte certaines exigences de la tâche et fonctionne d'une façon qui permettrait à l'utilisateur d'accomplir la tâche, mais limite de façon importante sa plage d'utilisation.	3
5	Plutôt acceptable	L'ensemble de SVPPC respecte la plupart des exigences de la tâche et fonctionne d'une façon qui permettrait à l'utilisateur d'accomplir la tâche, mais limite un peu sa plage d'utilisation.	4
6	Très acceptable	L'ensemble de SVPPC respecte la plupart des exigences de la tâche, fonctionne bien, permet à l'utilisateur d'accomplir la tâche et présente des limitations mineures seulement.	5
7	Tout à fait acceptable	L'ensemble de SVPPC respecte ou dépasse toutes les exigences de la tâche et fonctionne comme s'y attend l'utilisateur à tous les points de vue.	6

A1.3.4 Activités et procédures

Les essais et les procédures de collecte des données sont décrits en détail dans les sections suivantes. Les activités sont basées sur la formation et les essais de qualification réalisés dans le cadre des activités d'instruction de combat avancées, et par conséquent seule une description générique des essais est présentée. Pour réaliser les essais, les participants porteront d'abord un uniforme de combat des Forces armées canadiennes sans SVPPC afin d'établir une base de référence, puis ils porteront ensuite chaque ensemble de SVPPC successivement selon la configuration exigée par la tâche. Les participants ne réaliseront pas tous les essais, car ceux-ci ne sont pas nécessairement pertinents pour leur rôle en particulier (activités tactiques et opérationnelles ou spécialisation dans les menaces CBRN). Les participants porteront les capuchons, les gants et les chaussettes des ensembles de SVPPC selon les directives propres à chaque activité. Avant de commencer les essais, les participants seront prêts à recevoir une instruction facultative de chaque soumissionnaire sur l'ajustement et l'utilisation des SVPPC conformément à l'annexe B.

A1.3.4.1 Activité 1 – Ajustement

Le participant accomplira les tâches énoncées ci-dessous.

- (a) Essai 1A – Ajustement : Le participant enfilera les SVPPC à évaluer avec l'aide d'un observateur. Le participant enlèvera les SVPPC avec de l'aide, puis il les enfilera et les enlèvera sans aide conformément aux protocoles de décontamination.
- (b) Le participant remplira la section sur l'ajustement (avant lavage) du questionnaire sur l'ajustement, à l'Appendice 3. Cette évaluation comprend les points suivants :
 - i. Ajustement – Évaluer l'ajustement des SVPPC, y compris la facilité à ajuster l'ensemble en fonction de l'utilisateur;
 - ii. Confort et utilisation – Évaluer le confort thermique et physique global et de l'impact de l'utilisation (amplitude des mouvements, souplesse, etc.) des SVPPC.
- (c) Chaque ensemble de SVPPC de chaque soumissionnaire sera lavé cinq (5) fois.
- (d) Essai 1B – Ajustement : Le participant enfilera les SVPPC à évaluer avec l'aide d'un observateur. Le participant enlèvera les SVPPC avec de l'aide, puis il les enfilera et les enlèvera sans aide conformément aux protocoles de décontamination.
- (e) Le participant remplira la section sur l'ajustement (après lavage) du questionnaire sur l'ajustement, à l'Appendice 3. Cette évaluation comprend les points suivants :
 - i. Ajustement – Évaluer l'ajustement des SVPPC, y compris la facilité à ajuster l'ensemble en fonction de l'utilisateur;
 - ii. Confort et utilisation – Évaluer le confort thermique et physique global et de l'impact de l'utilisation (amplitude des mouvements, souplesse, etc.) des SVPPC.

A1.3.4.2 Activité 2 – Essai d'activité ardue

Selon le moment de l'année, une partie ou l'ensemble des tâches suivantes seront accomplies dans une pièce à atmosphère contrôlée. Avant de commencer les tâches de cette activité, le participant enfilera les SVPPC avec l'aide d'un observateur. Les participants enfileront également le capuchon, les chaussettes et les gants pour les essais 2C et 2D en plus de l'équipement et des vêtements de protection supplémentaires appropriés (uniforme, appareil de protection respiratoire, armure, casque, etc.). Le participant accomplira les tâches énoncées ci-dessous.

- (a) Essai 2A – Le participant effectuera un exercice de course ardu comportant un léger jogging sur une distance de 100 m (109 verges), puis un sprint sur une distance de 50 m (54,5 verges) cinq (5) fois consécutives sans temps d'arrêt;
- (b) Essai 2B – Le participant fera une course d'agilité autour de cinq (5) bornes situées à différents intervalles sur une piste de 100 m (109 verges) de longueur et de 5 m (5,5 verges) de largeur. Au point de départ, le participant sera en position debout, puis courra en zigzaguant autour des bornes, du côté extérieur de celles-ci, et s'arrêtera à chaque borne pour viser et tirer un coup simulé sur une cible.
- (c) Essai 2C – Le participant réalisera une série d'activités conçues pour évaluer la capacité à effectuer une insertion et une extraction. Le participant commencera au haut de la tour de descente en rappel/descente rapide, les deux pieds sur la plateforme, puis, conformément aux procédures habituelles, il effectuera :
 - i. une descente en rappel jusqu'au bas de la tour;

- ii. une montée dans une échelle aussi rapidement que possible;
 - iii. une descente rapide jusqu'au bas de la tour.
- (d) Essai 2D – Le participant réalisera une série d'activités conçues pour évaluer sa capacité à effectuer un accès forcé dans une pièce, comme suit :
- i. Montée d'un escalier – Le participant commencera au bas de l'escalier, les deux pieds sur la plateforme devant l'escalier, puis montera les marches le plus rapidement possible, jusqu'à ce qu'il ait les deux pieds sur le balcon au-dessus de l'escalier;
 - ii. Descente d'un escalier – Le participant commencera au haut de l'escalier, puis descendra les marches le plus rapidement possible;
 - iii. Accès forcé – Le participant simulera un accès forcé par une entrée de porte, en heurtant le dispositif de mesure d'accès forcé au moyen d'une masse jusqu'à ce que le niveau requis d'énergie absorbée soit atteint;
 - iv. Poussée et traction – Le participant manipulera la machine de poussée-traction de la manière appropriée pour simuler un combat rapproché. L'activité est terminée lorsque la machine a été manipulée avec succès dans les positions requises;
 - v. Évacuation des victimes – Le participant, en tirant sur une courroie d'extraction de blessés, retirera la victime de la zone de danger définie, le plus rapidement possible.
- (e) Le participant remplira le questionnaire de l'essai sur les activités ardues à l'Appendice 4.

A1.3.4.3 Activité 3 – Essai sur la compatibilité avec les armes et l'équipement

Avant le début de chaque tâche de cette activité, le participant enfilera les SVPPC ainsi que le capuchon, les gants et les chaussettes à évaluer avec l'aide d'un observateur. Le participant accomplira les tâches énoncées ci-dessous.

- (a) Essai 3 – Le participant effectuera des tirs avec différentes armes dans un champ de tir réel au cours d'un exercice d'entraînement. Il doit prendre différentes positions pour tirer, à différents endroits (p. ex. couché sur le ventre, agenouillé, debout).
- (b) Le participant remplira le questionnaire de l'essai sur la compatibilité avec les armes et l'équipement à l'Appendice 5.

A1.3.4.4 Activité 4 – Essai sur les habiletés en combat rapproché

Les essais suivants, qui sont les derniers, seront réalisés lorsque tous les autres essais seront terminés. Le participant accomplira les tâches énoncées ci-dessous.

- (a) Essai 4 – Combat rapproché : Le participant fera des exercices de combat rapproché et évaluera l'acceptabilité des SVPPC sur le plan du confort, de l'ajustement, de la durabilité et de la fonctionnalité.
- (b) Le participant remplira le questionnaire de l'essai sur les habiletés en combat rapproché à l'Appendice 6.

A1.3.4.5 Activité 5 – Essai sur l'échantillonnage

Avant le début de chaque tâche de cette activité, le participant enfilera les SVPPC ainsi que le capuchon, les gants et les chaussettes à évaluer avec l'aide d'un observateur. Le participant accomplira les tâches énoncées ci-dessous.

- (a) Le participant ouvrira un baril scellé de 45 gallons et prélèvera un échantillon conformément aux procédures habituelles.

Le 2 novembre 2015

- (b) Le participant procédera à une identification provisoire du contenu de l'échantillon au moyen d'un détecteur portatif.
- (c) Le participant remplira le questionnaire de l'essai sur l'échantillonnage à l'Appendice 7.

APPENDICE 3 QUESTIONNAIRE SUR L'ESSAI – AJUSTEMENT (ACTIVITÉ 1)

Nom/n° du participant :	
Date :	
SVPPC :	
Taille de chandail :	
Taille de pantalon :	

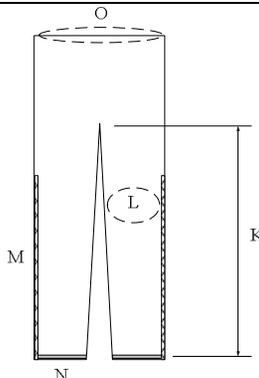
Cote	Perception du participant	Échelle d'évaluation	Résultat
1	Tout à fait inacceptable	L'ensemble de SVPPC ne respecte aucune exigence de la tâche et présente des limitations importantes qui pourraient empêcher l'utilisateur d'accomplir la tâche.	0
2	Très inacceptable	L'ensemble de SVPPC respecte les exigences minimales de la tâche et présente quelques limitations qui pourraient empêcher l'utilisateur d'accomplir la tâche.	1
3	Plutôt inacceptable	L'ensemble de SVPPC respecte certaines exigences de la tâche et fonctionne d'une façon qui pourrait empêcher l'utilisateur d'accomplir la tâche.	2
4	Limite	L'ensemble de SVPPC respecte certaines exigences de la tâche et fonctionne d'une façon qui permettrait à l'utilisateur d'accomplir la tâche, mais limite de façon importante sa plage d'utilisation.	3
5	Plutôt acceptable	L'ensemble de SVPPC respecte la plupart des exigences de la tâche et fonctionne d'une façon qui permettrait à l'utilisateur d'accomplir la tâche, mais limite un peu sa plage d'utilisation.	4
6	Très acceptable	L'ensemble de SVPPC respecte la plupart des exigences de la tâche, fonctionne bien, permet à l'utilisateur d'accomplir la tâche et présente des limitations mineures seulement.	5
7	Tout à fait acceptable	L'ensemble de SVPPC respecte ou dépasse toutes les exigences de la tâche et fonctionne comme s'y attend l'utilisateur à tous les points de vue.	6

Essai 1A – Ajustement (avant lavage)							
Notez les SVPPC en ce qui a trait à l'acceptabilité des dimensions suivantes (longueur, ouvertures, etc.). Par exemple, en ce qui concerne la couture d'entrejambes, veuillez noter si la longueur de la jambe est suffisante (elle peut être trop courte ou trop longue) et si la couture d'entrejambe est d'une longueur appropriée (c.-à-d. monte trop haut).	Ajustement						
	⊖			☺			☺
	0	1	2	3	4	5	6
Chandail							
Longueur (A)	<input type="checkbox"/>						
Tour de poitrine (B)	<input type="checkbox"/>						
Tour de taille (C)	<input type="checkbox"/>						
Encolure (D)	<input type="checkbox"/>						
Hauteur du col (E)	<input type="checkbox"/>						
Largeur aux épaules (F)	<input type="checkbox"/>						
Emmanchure (G)	<input type="checkbox"/>						
Longueur de manche (H)	<input type="checkbox"/>						
Tour de manche (I)	<input type="checkbox"/>						

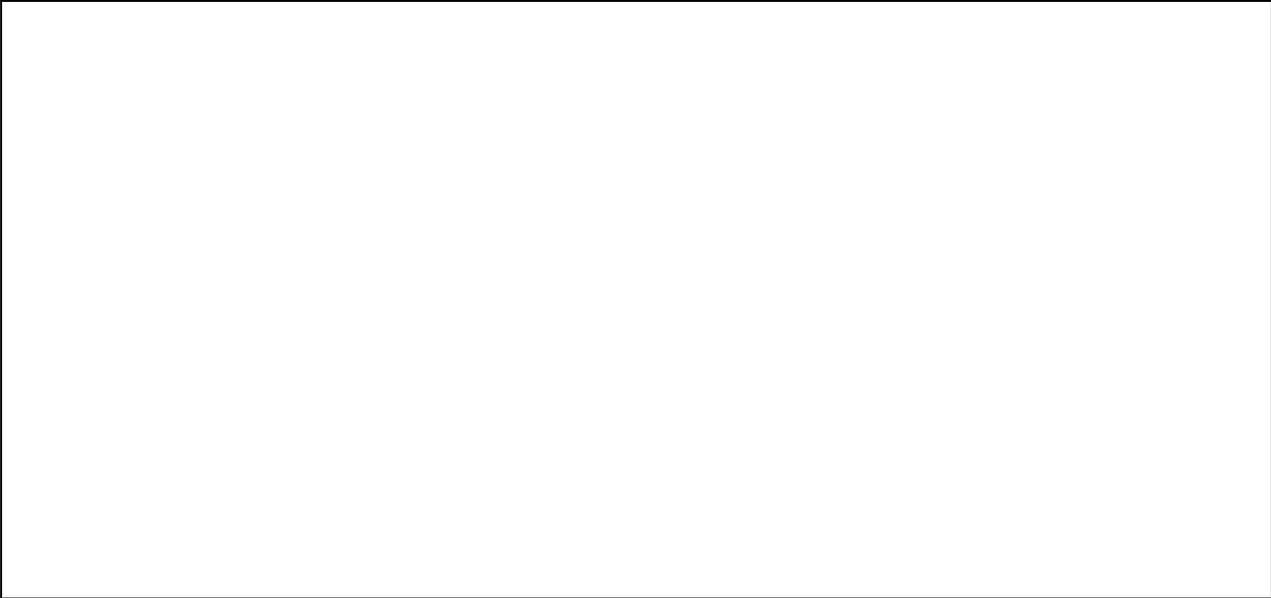
Ouverture au poignet (J)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pantalon	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Longueur d'entrejambe (K)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tour de jambe à mi-cuisse (L)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fermeture à glissière de jambe (M)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Confort de l'ourlet élastique (N)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ajustement de la taille (O)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Notez les SVPPC en ce qui a trait aux éléments énumérés ci-dessous.	Confort et utilisation ☹ 0 1 2 3 4 5 6 ☺						
Douceur/rugosité sur la peau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mobilité des bras (toucher de l'épaule, toucher des orteils du côté opposé, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mobilité des jambes (flexions des jambes, flexion à la taille, position accroupie, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Amplitude des mouvements au niveau du cou	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souplesse/rigidité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compatibilité avec l'uniforme de combat (Les SVPPC forment-ils des plis lorsqu'ils sont en dessous de l'uniforme de combat?)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fermeture au poignet (type, facilité d'utilisation)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fermeture à la cheville (type, facilité d'utilisation)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Capuchon (taille, ajustement, amplitude des mouvements, obstruction de la vue, compatibilité avec l'appareil de protection respiratoire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compatibilité avec les bottes de combat (plis dans les chaussettes, zones sensibles, glissements à la marche, ajustement de la botte)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compatibilité avec les gants (Quelle sensation procurent les gants des ensembles de SVPPC sous les gants de tir, les gants de travail, etc.?)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Facilité à enlever (avec de l'aide)	<input type="checkbox"/>						
Facilité à enfiler (sans aide)	<input type="checkbox"/>						
Facilité à enlever (sans aide)	<input type="checkbox"/>						
Confort des SVPPC en général (thermique et physique)	<input type="checkbox"/>						
Résultat	(____/180) x 5 = ____						

Essai 1B – Ajustement (après lavage)							
Notez les SVPPC en ce qui a trait à l'acceptabilité des dimensions suivantes (longueur, ouvertures, etc.). Par exemple, en ce qui concerne la couture d'entrejambe, veuillez noter si la longueur de la jambe est suffisante (elle peut être trop courte ou trop longue) et si la couture d'entrejambe est d'une longueur appropriée (c.-à-d. monte trop haut).	Ajustement						
	☹						☺
	0	1	2	3	4	5	6
Chandail							
Longueur (A)	<input type="checkbox"/>						
Tour de poitrine (B)	<input type="checkbox"/>						
Tour de taille (C)	<input type="checkbox"/>						
Encolure (D)	<input type="checkbox"/>						
Hauteur du col (E)	<input type="checkbox"/>						
Largeur aux épaules (F)	<input type="checkbox"/>						
Emmanchure (G)	<input type="checkbox"/>						
Longueur de manche (H)	<input type="checkbox"/>						
Tour de manche (I)	<input type="checkbox"/>						
Ouverture au poignet (J)	<input type="checkbox"/>						
Pantalon							
Longueur d'entrejambe (K)	<input type="checkbox"/>						
Tour de jambe à mi-cuisse (L)	<input type="checkbox"/>						
Fermeture à glissière de jambe (M)	<input type="checkbox"/>						
Confort de l'ourlet élastique (N)	<input type="checkbox"/>						
Ajustement de la taille (O)	<input type="checkbox"/>						

	
Notez les SVPPC en ce qui a trait aux éléments énumérés ci-dessous.	Confort et utilisation
	☹ 0 1 2 3 4 5 6 ☺
Douceur/rugosité sur la peau	<input type="checkbox"/>
Mobilité des bras (toucher de l'épaule, toucher des orteils du côté opposé, etc.)	<input type="checkbox"/>
Mobilité des jambes (flexions des jambes, flexion à la taille, position accroupie, etc.)	<input type="checkbox"/>
Amplitude des mouvements au niveau du cou	<input type="checkbox"/>
Souplesse/rigidité	<input type="checkbox"/>
Compatibilité avec l'uniforme de combat (Les SVPPC forment-ils des plis lorsqu'ils sont en dessous de l'uniforme de combat?)	<input type="checkbox"/>
Fermeture au poignet (type, facilité d'utilisation)	<input type="checkbox"/>
Fermeture à la cheville (type, facilité d'utilisation)	<input type="checkbox"/>
Capuchon (taille, ajustement, amplitude des mouvements, obstruction de la vue, compatibilité avec l'appareil de protection respiratoire)	<input type="checkbox"/>
Compatibilité avec les bottes de combat (plis dans les chaussettes, zones sensibles, glissements à la marche, ajustement de la botte)	<input type="checkbox"/>
Compatibilité avec les gants (Quelle sensation procurent les gants des ensembles de SVPPC sous les gants de tir, les gants de travail, etc.?)	<input type="checkbox"/>
Facilité à enlever (avec de l'aide)	<input type="checkbox"/>
Facilité à enfiler (sans aide)	<input type="checkbox"/>
Facilité à enlever (sans aide)	<input type="checkbox"/>
Confort des SVPPC en général (thermique et physique)	<input type="checkbox"/>
Résultat	(___ /180) x 5 = ___

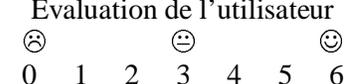
Commentaires :

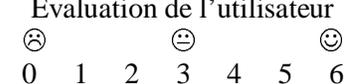


APPENDICE 4 QUESTIONNAIRE SUR L'ESSAI – EFFICACITÉ PENDANT LES TÂCHES OPÉRATIONNELLES (ACTIVITÉ 2)

Nom/n° du participant :	
Date :	
SVPPC :	
Taille de chandail :	
Taille de pantalon :	

Cote	Perception du participant	Échelle d'évaluation	Résultat
1	Tout à fait inacceptable	L'ensemble de SVPPC ne respecte aucune exigence de la tâche et présente des limitations importantes qui pourraient empêcher l'utilisateur d'accomplir la tâche.	0
2	Très inacceptable	L'ensemble de SVPPC respecte les exigences minimales de la tâche et présente quelques limitations qui pourraient empêcher l'utilisateur d'accomplir la tâche.	1
3	Plutôt inacceptable	L'ensemble de SVPPC respecte certaines exigences de la tâche et fonctionne d'une façon qui pourrait empêcher l'utilisateur d'accomplir la tâche.	2
4	Limite	L'ensemble de SVPPC respecte certaines exigences de la tâche et fonctionne d'une façon qui permettrait à l'utilisateur d'accomplir la tâche, mais limite de façon importante sa plage d'utilisation.	3
5	Plutôt acceptable	L'ensemble de SVPPC respecte la plupart des exigences de la tâche et fonctionne d'une façon qui permettrait à l'utilisateur d'accomplir la tâche, mais limite un peu sa plage d'utilisation.	4
6	Très acceptable	L'ensemble de SVPPC respecte la plupart des exigences de la tâche, fonctionne bien, permet à l'utilisateur d'accomplir la tâche et présente des limitations mineures seulement.	5
7	Tout à fait acceptable	L'ensemble de SVPPC respecte ou dépasse toutes les exigences de la tâche et fonctionne comme s'y attend l'utilisateur à tous les points de vue.	6

Essai 2A : Course ardue	
Notez l'acceptabilité de l'ensemble selon les critères énoncés ci-dessous pendant la course ardue.	Évaluation de l'utilisateur  0 1 2 3 4 5 6
Confort physique pendant les activités (sensibilité, etc.)	<input type="checkbox"/>
Confort thermique pendant les activités (chaud, froid, respirabilité, etc.)	<input type="checkbox"/>
Compatibilité avec la peau (irritation, démangeaisons, etc.)	<input type="checkbox"/>
Compatibilité avec l'équipement	<input type="checkbox"/>
Résultat	(____ / 24) x 5 = ____

Essai 2B : Course d'agilité	
Notez l'acceptabilité de l'ensemble selon les critères énoncés ci-dessous pendant la course d'agilité.	Évaluation de l'utilisateur  0 1 2 3 4 5 6

Confort physique pendant les activités (sensibilité, etc.)	<input type="checkbox"/>						
Confort thermique pendant les activités (chaud, froid, respirabilité, etc.)	<input type="checkbox"/>						
Compatibilité avec la peau (irritation, démangeaisons, etc.)	<input type="checkbox"/>						
Compatibilité avec l'équipement	<input type="checkbox"/>						
Résultat	(____ / 24) x 5 = ____						

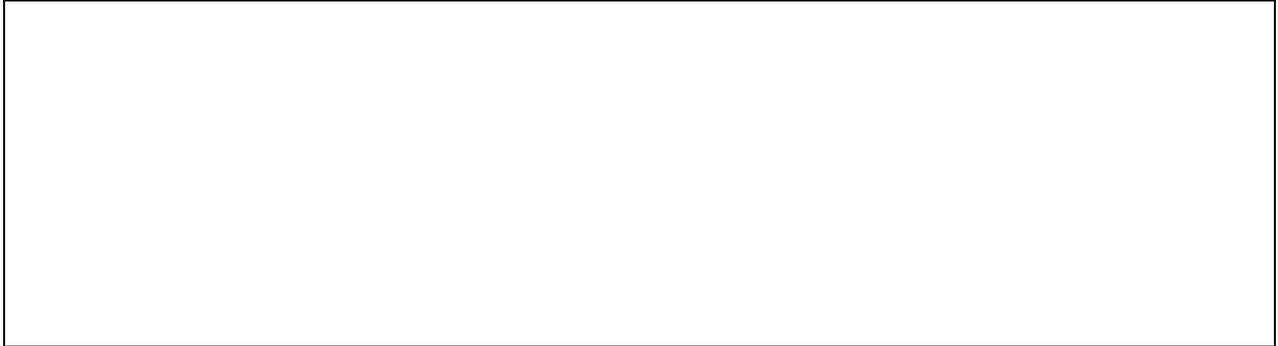
Essai 2C : Insertion et extraction							
Notez l'acceptabilité de l'ensemble selon les critères énoncés ci-dessous pendant les exercices d'insertion et d'extraction.	Évaluation de l'utilisateur ☹ ☺ ☺ 0 1 2 3 4 5 6						
Confort physique pendant les activités (sensibilité, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Confort thermique pendant les activités (chaud, froid, respirabilité, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compatibilité avec la peau (irritation, démangeaisons, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compatibilité avec l'équipement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Résultat	(____ / 24) x 5 = ____						

Essai 2D : Accès forcé							
Notez l'acceptabilité de l'ensemble selon les critères énoncés ci-dessous pendant les exercices d'accès forcé.	Évaluation de l'utilisateur ☹ ☺ ☺ 0 1 2 3 4 5 6						
Confort physique pendant les activités (sensibilité, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Confort thermique pendant les activités (chaud, froid, respirabilité, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compatibilité avec la peau (irritation, démangeaisons, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compatibilité avec l'équipement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Résultat	(____ / 24) x 15 = ____						

En général							
Notez l'acceptabilité de l'ensemble selon les critères énoncés ci-dessous pendant l'ensemble des exercices.	Évaluation de l'utilisateur ☹ ☺ ☺ 0 1 2 3 4 5 6						
Les SVPPC bougent-ils pendant l'exécution des tâches?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les manches ou les jambes des pantalons remontent-elles?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les chaussettes causent-elles des ampoules?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Qu'en est-il du champ de vision?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Résultat	(____ / 24) x 5 = ____						

TOTAUX	
Essai 2A : Course ardue	____ sur 5
Essai 2B : Course d'agilité	____ sur 5
Essai 2C : Insertion et extraction	____ sur 5
Essai 2D : Accès forcé	____ sur 15
En général	____ sur 5
TOTAL :	____ sur 35

Commentaires :

A large, empty rectangular box with a thin black border, occupying the upper half of the page. It is intended for the user to provide comments on the document.

APPENDICE 5 QUESTIONNAIRE SUR L'ESSAI – COMPATIBILITÉ AVEC LES ARMES ET L'ÉQUIPEMENT (ACTIVITÉ 3)

Nom/n° du participant :	
Date :	
SVPPC :	
Taille de chandail :	
Taille de pantalon :	

Cote	Perception du participant	Échelle d'évaluation	Résultat
1	Tout à fait inacceptable	L'ensemble de SVPPC ne respecte aucune exigence de la tâche et présente des limitations importantes qui pourraient empêcher l'utilisateur d'accomplir la tâche.	0
2	Très inacceptable	L'ensemble de SVPPC respecte les exigences minimales de la tâche et présente quelques limitations qui pourraient empêcher l'utilisateur d'accomplir la tâche.	1
3	Plutôt inacceptable	L'ensemble de SVPPC respecte certaines exigences de la tâche et fonctionne d'une façon qui pourrait empêcher l'utilisateur d'accomplir la tâche.	2
4	Limite	L'ensemble de SVPPC respecte certaines exigences de la tâche et fonctionne d'une façon qui permettrait à l'utilisateur d'accomplir la tâche, mais limite de façon importante sa plage d'utilisation.	3
5	Plutôt acceptable	L'ensemble de SVPPC respecte la plupart des exigences de la tâche et fonctionne d'une façon qui permettrait à l'utilisateur d'accomplir la tâche, mais limite un peu sa plage d'utilisation.	4
6	Très acceptable	L'ensemble de SVPPC respecte la plupart des exigences de la tâche, fonctionne bien, permet à l'utilisateur d'accomplir la tâche et présente des limitations mineures seulement.	5
7	Tout à fait acceptable	L'ensemble de SVPPC respecte ou dépasse toutes les exigences de la tâche et fonctionne comme s'y attend l'utilisateur à tous les points de vue.	6

Essai 3 : Compatibilité avec les armes et l'équipement							
Notez l'acceptabilité de l'ensemble selon les critères énoncés ci-dessous pendant les exercices de tir.	Évaluation de l'utilisateur						
	☹					☺	
	0	1	2	3	4	5	6
Facilité à effectuer les exercices de tir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Facilité à se coucher sur le ventre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Facilité à s'agenouiller	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Facilité à se mettre debout	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Facilité à effectuer les exercices de transition	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Facilité à avoir et à conserver une image de visée dans toutes les positions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Manipulation des armes en portant les gants de l'ensemble des SVPPC sous les gants de tir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Effet du capuchon sur le champ de vision	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Résultat	(___ / 48) x 20 = ___
-----------------	------------------------

Commentaires :

**APPENDICE 6 QUESTIONNAIRE SUR L'ESSAI – HABILITÉS EN COMBAT
 RAPPROCHÉ (ACTIVITÉ 4)**

Nom/n° du participant :	
Date :	
SVPPC :	
Taille de chandail :	
Taille de pantalon :	

Cote	Perception du participant	Échelle d'évaluation	Résultat
1	Tout à fait inacceptable	L'ensemble de SVPPC ne respecte aucune exigence de la tâche et présente des limitations importantes qui pourraient empêcher l'utilisateur d'accomplir la tâche.	0
2	Très inacceptable	L'ensemble de SVPPC respecte les exigences minimales de la tâche et présente quelques limitations qui pourraient empêcher l'utilisateur d'accomplir la tâche.	1
3	Plutôt inacceptable	L'ensemble de SVPPC respecte certaines exigences de la tâche et fonctionne d'une façon qui pourrait empêcher l'utilisateur d'accomplir la tâche.	2
4	Limite	L'ensemble de SVPPC respecte certaines exigences de la tâche et fonctionne d'une façon qui permettrait à l'utilisateur d'accomplir la tâche, mais limite de façon importante sa plage d'utilisation.	3
5	Plutôt acceptable	L'ensemble de SVPPC respecte la plupart des exigences de la tâche et fonctionne d'une façon qui permettrait à l'utilisateur d'accomplir la tâche, mais limite un peu sa plage d'utilisation.	4
6	Très acceptable	L'ensemble de SVPPC respecte la plupart des exigences de la tâche, fonctionne bien, permet à l'utilisateur d'accomplir la tâche et présente des limitations mineures seulement.	5
7	Tout à fait acceptable	L'ensemble de SVPPC respecte ou dépasse toutes les exigences de la tâche et fonctionne comme s'y attend l'utilisateur à tous les points de vue.	6

Essai 4 : Habiletés en combat rapproché	
Notez l'acceptabilité de l'ensemble selon les critères énoncés ci-dessous pendant les exercices de combat rapproché.	Évaluation de l'utilisateur 0 1 2 3 4 5 6
Confort physique pendant les activités (sensibilité, etc.)	<input type="checkbox"/>
Confort thermique pendant les activités (chaud, froid, respirabilité, etc.)	<input type="checkbox"/>
Compatibilité avec la peau (irritation, démangeaisons, etc.)	<input type="checkbox"/>
Compatibilité avec l'équipement	<input type="checkbox"/>
Résultat	(____ / 24) x 20 = ____

Commentaires :



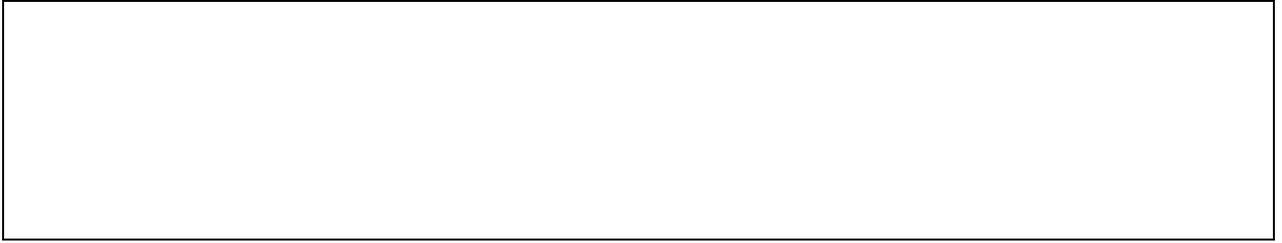
**APPENDICE 7 QUESTIONNAIRE SUR L'ESSAI – ÉCHANTILLONNAGE
 (ACTIVITÉ 5)**

Nom/n° du participant :	
Date :	
SVPPC :	
Taille de chandail :	
Taille de pantalon :	

Cote	Perception du participant	Échelle d'évaluation	Résultat
1	Tout à fait inacceptable	L'ensemble de SVPPC ne respecte aucune exigence de la tâche et présente des limitations importantes qui pourraient empêcher l'utilisateur d'accomplir la tâche.	0
2	Très inacceptable	L'ensemble de SVPPC respecte les exigences minimales de la tâche et présente quelques limitations qui pourraient empêcher l'utilisateur d'accomplir la tâche.	1
3	Plutôt inacceptable	L'ensemble de SVPPC respecte certaines exigences de la tâche et fonctionne d'une façon qui pourrait empêcher l'utilisateur d'accomplir la tâche.	2
4	Limite	L'ensemble de SVPPC respecte certaines exigences de la tâche et fonctionne d'une façon qui permettrait à l'utilisateur d'accomplir la tâche, mais limite de façon importante sa plage d'utilisation.	3
5	Plutôt acceptable	L'ensemble de SVPPC respecte la plupart des exigences de la tâche et fonctionne d'une façon qui permettrait à l'utilisateur d'accomplir la tâche, mais limite un peu sa plage d'utilisation.	4
6	Très acceptable	L'ensemble de SVPPC respecte la plupart des exigences de la tâche, fonctionne bien, permet à l'utilisateur d'accomplir la tâche et présente des limitations mineures seulement.	5
7	Tout à fait acceptable	L'ensemble de SVPPC respecte ou dépasse toutes les exigences de la tâche et fonctionne comme s'y attend l'utilisateur à tous les points de vue.	6

Essai 4A : Durabilité	
Notez l'acceptabilité de l'ensemble selon les critères énoncés ci-dessous pendant la tâche d'échantillonnage.	Évaluation de l'utilisateur    0 1 2 3 4 5 6
Confort physique pendant les activités (sensibilité, etc.)	<input type="checkbox"/>
Confort thermique pendant les activités (chaud, froid, respirabilité, etc.)	<input type="checkbox"/>
Compatibilité avec la peau (irritation, démangeaisons, etc.)	<input type="checkbox"/>
Compatibilité avec l'équipement	<input type="checkbox"/>
Résultat	(___ /24) x 20 = ___

Commentaires :



**ÉNONCÉ DES TRAVAUX (CONVENTION D'OFFRE À COMMANDES)
POUR DES
SOUS-VÊTEMENTS DE PROTECTION CONTRE LES PRODUITS CHIMIQUES**

1.0 PORTÉE

1.1. Objectif

Le présent énoncé des travaux vise à définir la portée et les exigences relatives à une convention d'offre à commandes (COC) pour les sous-vêtements de protection contre les produits chimiques requis par le ministère de la Défense nationale (MDN).

1.2. Documents applicables

Les documents suivants font partie intégrante du présent énoncé des travaux dans la mesure prescrite et appuient l'énoncé des travaux lorsqu'ils font l'objet d'un renvoi. Tout autre document cité doit être considéré comme un document fournissant des renseignements supplémentaires seulement. En cas de divergence entre les documents cités dans le présent énoncé des travaux et le contenu de l'énoncé des travaux, ce dernier aura préséance.

- Office des normes générales du Canada (ONGC), CAN/CGSB-43.22-2001, Produits en carton dur ondulé

2.0 PRODUITS LIVRABLES

2.1. Produits livrables particuliers

L'entrepreneur doit livrer les articles suivants pendant une période de cinq (5) ans :

- a) les sous-vêtements de protection contre les produits chimiques, conformément aux spécifications techniques et aux exigences en matière de rendement formulées à l'annexe C. Chaque commande subséquente devra indiquer les quantités requises par taille;
- b) l'instruction conformément à la section 2.2.

2.2. Instruction

L'entrepreneur offrira de l'instruction aux instructeurs conformément aux exigences suivantes :

- a) une (1) série d'activités d'instruction à chaque lieu de livraison du MDN;
- b) des activités d'instruction destinées à un groupe comptant au plus dix (10) candidats du MDN à chaque lieu;
- c) l'instruction doit traiter des éléments suivants :
 - i. avertissements et précautions d'emploi,
 - ii. entretien et nettoyage,
 - iii. réparation,
 - iv. enfilage et retrait.

2.3. Demande prévue

La demande prévue estimée de sous-vêtements de protection contre les produits chimiques (SVPPC) est décrite ci-dessous.

Article	Description	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
1	Veste SVPPC	2430	480	480	480	480
2	Pantalon SVPPC	2430	480	480	480	480
3	Capuchon SVPPC	2430	960	960	960	960
4	Chaussettes SVPPC (paire)	2430	960	960	960	960
5	Gants SVPPC (paire)	2430	960	960	960	960

Remarque : Les articles 1, 2 et 3 énumérés ci-dessus doivent faire partie d'un sous-vêtement deux pièces comportant un capuchon amovible. Si le sous-vêtement est composé d'une combinaison une pièce comportant un capuchon amovible, il faut remplacer les articles 1 et 2 par un seul article, à savoir la combinaison. Si le sous-vêtement comporte un capuchon fixe, il faut remplacer les articles 1 et 3 par un seul article.

3.0 **EXIGENCES**

3.1. Programme d'assurance de la qualité

L'entrepreneur doit :

- a) établir, mettre en œuvre, documenter et tenir à jour un système de contrôle de la qualité qui assure la conformité aux exigences contractuelles et satisfait aux objectifs de la norme ISO 9001 ou d'un modèle de système de contrôle de la qualité équivalent durant l'exécution du présent contrat;
- b) effectuer des inspections et des essais de conformité de la qualité pendant la fabrication, conformément au plan d'essais d'acceptation standard de l'entrepreneur.

3.2. Conditionnement – Individuel

Chaque vêtement doit être soigneusement plié conformément aux bonnes pratiques commerciales et conditionné individuellement. L'emballage doit être un sac ou une enveloppe en polyéthylène (ou autre pellicule transparente), faite d'un matériau d'au moins 1 mil d'épaisseur. Les sacs doivent être fermés au moyen d'un ruban adhésif ou d'agrafes. Les renseignements suivants doivent être marqués (étiquetés) de façon lisible sur l'emballage (seulement si les marques d'identification du vêtement ou de l'équipement ne sont pas clairement visibles à travers le sac) :

- a) le numéro de nomenclature OTAN (NNO), le numéro de pièce du fabricant ou les deux;
- b) le nom de l'article;
- c) la taille.

3.3. Conditionnement – Lot

Un certain nombre d'emballages individuels de même dimension doivent être déposés dans des boîtes en carton ondulé, conformément aux exigences suivantes :

- a) la construction et la fermeture de la boîte doivent être conformes à la norme CAN/CGSB-43.22-2001 de l'Office des normes générales du Canada (ONGC);
- b) la somme de toutes les dimensions intérieures (longueur, largeur et profondeur) ne doit pas dépasser 1,5 m (59 po), et les dimensions de la boîte ainsi que les quantités que cette dernière contient doivent être uniformes pendant toute la durée de la COC;
- c) le poids maximal de la boîte et de son contenu ne doit pas dépasser 18 kg (40 lb);

- d) les renseignements suivants doivent être inscrits lisiblement, au pochoir ou sur une étiquette, à une extrémité de chaque boîte, en caractères aussi gros que possible selon l'espace disponible :
- i. le numéro de nomenclature OTAN (NNO) ou le numéro de pièce du fabricant,
 - ii. le nom et la désignation de l'article (dans les deux langues),
 - iii. la quantité (par boîte),
 - iv. le poids brut (au kg près),
 - v. le numéro de série de la COC – comme il est indiqué dans la COC.